

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2022

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 2^e jour du mois d'août 2022 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 305-2022 visant à abroger le règlement d'emprunt numéro 285-2020 autorisant des travaux de construction d'un centre communautaire multifonctionnel, incluant une bibliothèque.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 28 septembre 2022.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 4^e jour du mois d'octobre 2022.

Me Pierre-Alain Bouchard,

reffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 305-2022

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 4 octobre 2022, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 4e jour du mois d'octobre de l'an 2022,

Me Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique